

CENTRE D'ANIMATION BEAULIEU-MALADRERIE TANDEM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES 2020**

Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD
Yohann CHANTELOUP

Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

Association TANDEM
Association Loi 1901
8 rue Nicolas Oresme
14 000 CAEN

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2020

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
Télécopie (social) 02 31 86 70 25
Télécopie (comptabilité) 02 31 15 61 59
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Caen
SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Aux membres de l'Association TANDEM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TANDEM relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Contest, le 3 Mai 2021

Le Commissaire aux comptes

CFG

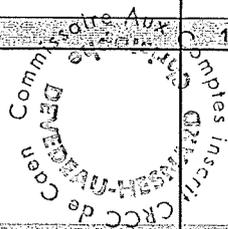
Représenté par Christophe DEVEDEAU-HESNARD

BILAN

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 648.41	18 648.41		2 000.00
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	16 648.41	16 648.41		
FONDS COMMERCIAL	2 000.00	2 000.00		2 000.00
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	289 766.54	265 686.84	24 079.70	31 576.01
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	44 656.11	27 258.85	17 397.26	22 397.26
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	1 751.00	1 751.00		570.87
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	243 359.43	236 676.99	6 682.44	8 607.88
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30.00		30.00	30.00
PARTICIPATIONS EVALUEES SELON MISE EN EQUIVALENCE	30.00		30.00	30.00
AUTRES PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	308 444.95	284 335.26	24 109.70	33 606.01
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	75.00		75.00	1 821.18
CREANCES D'EXPLOITATION	192 978.72	27 680.92	165 297.80	226 835.01
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	136 960.35	27 680.92	109 279.43	164 833.98
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	56 018.37		56 018.37	62 001.03
CAPITAL SOUSCRIT APPELE, NON VERSE				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	396 815.07		396 815.07	323 863.09
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	519.80		519.80	413.25
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	590 388.59	27 680.92	562 707.67	552 932.53
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	898 833.54	312 016.17	586 817.37	586 538.54

BILAN

Passif	31/12/2020 Montant	31.12.2019 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	8 941.86	8 941.86
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE		
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	119 074.24	98 439.90
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	7 986.26	20 634.34
SITUATION NETTE (1)	136 002.36	128 016.10
AUTRES FONDS		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
RESULTATS SOUS CONTROLE DE TIERS FINANCIERS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	136 002.36	128 016.10
FONDS REPORTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES	47 397.26	52 397.26
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	47 397.26	52 397.26
PROVISIONS POUR RISQUES	77 400.00	
PROVISIONS POUR CHARGES	50 029.48	54 669.35
TOTAL PROVISIONS (4)	127 429.48	54 669.35
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGAIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	15 406.39	15 593.86
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	60 146.34	99 722.92
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	18 746.15	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	181 689.39	236 139.05
TOTAL DETTES (5)	275 988.27	351 455.83
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	586 817.37	586 538.54

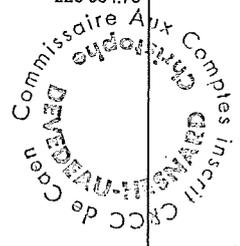


COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

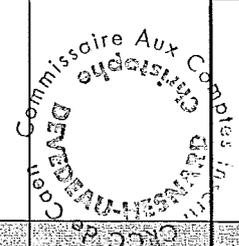
Toutes les écritures

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31-12-2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	30 688.08		35 069.00
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	763 222.48		876 976.67
DONT PARRAINAGES	1 894.75		2 441.34
VENTES DE BIENS ET SERVICES		763 222.48	876 976.67
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	220 354.73		219 165.84
VERSEM. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		220 354.73	219 165.84
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	25 236.57		36 690.96
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES	7 505.00		2 602.74
AUTRES PRODUITS	230.19		22.41
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		1 047 237.05	1 170 527.62
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		342 403.63	428 279.71
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	14 184.50		19 937.12
SALAIRES ET TRAITEMENTS	450 853.26		527 178.59
CHARGES SOCIALES	128 773.72		158 097.63
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	38 177.23		8 031.96
DOTATIONS AUX PROVISIONS	77 400.00		
REPORTS EN FONDS DEDIES	2 510.00		
AUTRES CHARGES	3 096.31		8 694.89
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		1 057 398.65	1 150 219.90
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		-10 161.60	20 307.72



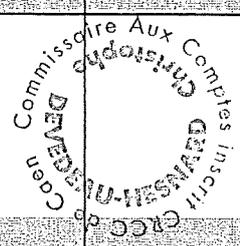
COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	548.73		919.55
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		548.73	919.55
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		548.73	919.55
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	13 191.90		
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 200.40		13 213.73
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES	4 639.87		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		22 032.17	13 213.73
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 433.04		9 027.74
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			4 639.87
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		4 433.04	13 667.61
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		17 599.13	-453.88



COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		1 069 817,95	1 184 660,90
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		1 061 831,69	1 163 887,51
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		7 986,26	20 773,39
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE			
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS			
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			



Objet social

L'objet de cette association est de gérer l'équipement mis à sa disposition par la Ville de Caen au 8 rue Nicolas Oresme. Le dit équipement social et culturel permet d'offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de les développer et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables au sein d'une communauté vivante.

Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévues par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général 2016 en tenant compte des adaptations contenues dans le règlement CRC N° 2018.06 applicable aux associations.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

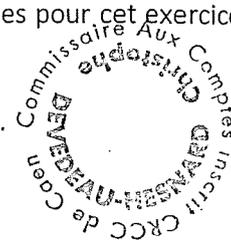
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable générale applicable à la clôture de l'exercice.

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les comptes ont été établis dans le contexte d'une continuité d'exploitation.

Faits caractéristiques de l'exercice

- Remplacement de la notion de « fonds associatifs » par « fonds propres » ; à appliquer dans l'intitulé des comptes de la MJC compte 102000.
- Contributions volontaires en nature : bénévolat, mises à dispositions de personnel, dons en nature redistribués ou consommés en l'état, mises à disposition de locaux, de matériel, prêt à sage, fournitures gratuites de services : doivent être valorisées et comptabilisées si :
 - La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
 - L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.



Compléments d'information

- *Valorisations des aides en nature*

Des aides en nature sont apportées par la mairie de Caen.

Il s'agit des éléments suivants :

○ - énergies	16 050 €
○ - entretien des bâtiments	22 581 €
○ - valorisation du loyer	122 269 €
○ - mise à disposition d'équipement	8 747 €
○ - intervention musées	180 €
TOTAL	169 827 €

- *Rémunérations*

Dans la mesure où le personnel de l'association ne comporte qu'une seule personne cadre, cette information n'est pas diffusée.

- *Honoraires*

Les honoraires versés au commissaire aux comptes pour l'année 2020 sont de 4 548€.

Fonds dédiés

	2019	Reprise	Dotation 2020	Solde 2020
Matériel caravaning	12 397.26	5 000		7 397.26
Projet aménagement Terrain	40 000			40 000
			-	-
	52 397.26	5 000		47 397.26

1

2

1- Achat d'un matériel caravaning en vue d'y faire séjourner des familles pouvant bénéficier des aides aux départs vacances CAF, reprise au rythme des amortissements du mobil home.

2- Aménagement étude et agrandissement du bâti et terrain de sport

- Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Rythme d'amortissements par catégorie d'immobilisations :

-Brevet	de 2 à 4 ans
-Construction	de 5 à 10 ans
-Agencement	de 5 à 6 ans
-Matériel et outillage	de 2 à 5 ans
-Matériel de transport	de 3 à 5 ans
-Informatique	de 2 à 4 ans



Tableau de variation des immobilisations corporelles

Etat des immobilisations

Intitulé	Valeur brute	Acquisitions	Sorties	Valeur brute
	31/12/2019			31/12//20
Immobilisations incorporelles	18 648			18 648
Bâtiments	25 000			25 000
Installations générales	19 656			19 656
Installations techniques matériel et outillage	1 751			1 751
Matériel de transport	41 700		6 300	35 400
Matériel bureau & mat informatique	82 327			82 327
Mobilier et matériel	79 066	1 000		80 066
Matériel culturel	44 441			44 441
Immobilisation LQG	1 126			1 126
TOTAL	313 715	1 000	6 300	308 415

Etat des amortissements

Intitulé	Amortissement au 31/12/19	Augment. Dotations	Réduction Reprises	Amortissement au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	16 658			16 658
Bâtiments	2 602	5 000		7 602
Installations générales	19 656			19 656
Installations techniques-matériel&outil	1 180	571		1 751
Matériel de transport	41 700		6 300	35 400
Mat bureau & mat informatique	77 992	1 133		79 125
Mobilier et matériel	74 792	1 793		76 585
Matériel culturel	44 441			44 441
Immobilisation LQG	1 126			1 126
TOTAL	280 139	8 496	6 300	288 635

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	31/12/2019	Dotations	Reprise de dotations utilisées	Reprise de dotations non utilisées	31/12/2020
Provisions pour litiges	0				0
Provision retraite	50 029				50 029
Provision pour risques		77 400			77 400
Autres provisions	4 640			4 640	0
Total	54 669	77 400		4 640	127 029

Provisions pour dépréciations	31/12/19	Augmentation des dotations	Diminution des dotations	31/12/20
Sur comptes clients		27 681		27 681

Paramètres économiques :

Un fonds collectif concernant le versement des indemnités de retraite est détenu par ARIAL CNP Assurances.

Il est d'un montant de 23 819.31 € au 31 décembre 2020.

La provision sur retraite actualisée en 2013 ne l'a pas été sur l'exercice 2020, le montant provisionné sur 2013 étant considéré comme suffisant.

Le total à savoir $23\,819.31 + 50\,029.48 = 73\,848.79$ € correspond à une évaluation des indemnités de retraite qu'il faudrait verser éventuellement au 31 décembre 2020.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	136 960	136 960	
Autres	56 018	56 018	
Clients créditeurs	-	-	
Charges constatées d'avance	-	-	
Total	192 978	192 978	

Etat des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	8 545	8 545	
Fournisseurs débiteurs	-	-	
Dettes fiscales et sociales	56 759	56 759	
Autres impôts taxes et assimilés	18 746	18 746	
Produits constatés d'avance	181 689	181 689	
Total	265 740	265 740	

Complément d'information sur les comptes de bilan

Charges à payer

- 4081 Fournisseurs factures à recevoir 6 861 €
- 4282 provisions congés à payer 24 994 €
- 4382 Charges sur congés à payer 10 286 €

Produits à recevoir

- 46870000 Produits divers à recevoir 4 856 €
- 46870001 CAF ACF Animation globale 49 542 €



IMPACT COVID-19 sur l'exercice 2020 depuis le mardi 17 mars 2020 : 36 254.40€

Avec la mise en place de protocoles successifs en fonction des autorisations administratives liées à nos activités et/ou notre classement des différents bâtiments, l'impact a été le suivant :

Achats : 3 540 .25€

- Ecran plexiglas : 334.60€
- Balisage / Traçage / Marquage : 60.40€
- Gel / solution hydroalcoolique : 528.55€
- Bornes hydroalcooliques : 627.60€
- Distributeurs et essuie main : 446.20€
- Poubelles à pédale : 542.90€
- Tentes pour assurer 3 chambres séparées lors des couchages : 1 000€

Surcoût de Personnel : 11 028.05€

- Augmentation des heures d'entretien des locaux : 6h/semaine : 2 049.50€
- Restauration sur deuxième site (annexe) : 2243.12€
- Maintien des salaires à 100% pour l'ensemble du personnel : 6735.43€

Perte de CA : 104 500€

- Activités hebdomadaires : -102 000 €
- Programmation culturelle : - 2 500€

Soutien de la Ville de Caen : 190 000€

- Maintien du montant de la subvention de fonctionnement à hauteur de 190 000 €
- 100 Masques tissus Adultes, 200 Masques tissus Enfants

Soutien de la CAF du Calvados : 13 191.90€

- Maintien des Prestations de Services Ordinaires durant notamment les périodes confinées et de couvre-feu, sur la base de l'année N-1
- Subvention exceptionnelle : 13 191.90€

Mise en place de l'activité partielle : 69 622€

- Indemnité d'activité partielle : 69 622€

Jean-Fabien FAUDEMER
Christophe DEVEDEAU-HESNARD
Yohann CHANTELOUP

Experts-comptables
Commissaires aux comptes



COMPTABILITÉ FINANCE GESTION

7 rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT-CONTEST

Adresse postale :
BP 90010 -14651 CARPIQUET CEDEX

Centre d'Animation TANDEM
Association Loi 1901
8 rue Nicolas Oresme
14 000 CAEN

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 Décembre 2020

Téléphone (accueil) 02 31 15 35 50
Télécopie (social) 02 31 86 70 25
Télécopie (comptabilité) 02 31 15 61 59
E-mail : cfg@cfg.biz
Internet : www.cfg.biz

C F G Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Rouen
Société de Commissariat aux comptes
inscrite à la Compagnie Régionale de Caen
SARL au capital de 200 000 €
Siret 324 958 073 000 60 RCS Caen Code APE 6920 Z
TVA Intracommunautaire : FR 78324958073

RAPPORT SPECIAL

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'Association TANDEM,

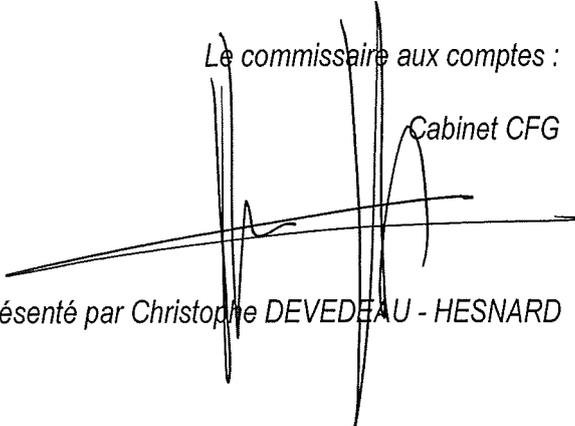
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention soumise aux dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce.

Fait à Saint-Contest, le 3 Mai 2021

Le commissaire aux comptes :

Cabinet CFG


Représenté par Christophe DEVEDEAU - HESNARD